NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/692
29 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 125 b) de l'ordre du jour

# FINANCEMENT DES FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEES DU MAINTIEN DE LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

## Force intérimaire des Nations Unies au Liban

## Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

| | | Paragraphes | Pages |
|---|---|---|---|
| I. | INTRODUCTION | 1 - 3 | 2 |
| II. | ETAT DES CONTRIBUTIONS | 4 - 8 | 2 |
| III. | DEPENSES ENGAGEES POUR LES PERIODES ALLANT DU 19 JANVIER 1987 AU 31 JANVIER 1988 | 9 - 10 | 4 |
| IV. | ADMINISTRATION FINANCIERE | 11 - 13 | 4 |
| V. | PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE DE 12 MOIS COMMENCANT LE 1er FEVRIER 1988 | 14 - 15 | 4 |
| VI. | MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION | 16 | 5 |
| VII. | OBSERVATIONS | 17 | 5 |

ANNEXES

| | | |
|---|---|---|
| I. | Décaissements et engagements de dépenses pour la période allant du 19 janvier 1987 au 31 janvier 1988 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1989 | 7 |
| II. | Renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1989 | 8 |

87-26723 4801N (F) 24p.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

## I. INTRODUCTION

1. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 41/179 A du 5 décembre 1986 relative au financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et, dans la partie IV de cette résolution, elle a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour les opérations de la FINUL jusqu'à concurrence d'un montant brut de 12 125 000 dollars (soit un montant net de 11 922 000 dollars) par mois pendant la période de 12 mois commençant le 19 janvier 1987, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà de la période de six mois spécifiée dans sa résolution 586 (1986) du 18 juillet 1986.

2. Le 15 janvier 1987, le Conseil de sécurité, par sa résolution 594 (1987), a prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période intérimaire allant du 19 janvier au 31 juillet 1987.

3. Le 31 juillet 1987, le Conseil de sécurité, par sa résolution 599 (1987), a prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période intérimaire de six mois, jusqu'au 31 janvier 1988.

## II. ETAT DES CONTRIBUTIONS

4. Au 30 septembre 1987, le Secrétaire général avait reçu au total 1 070 600 000 dollars de contributions pour les opérations de la FINUL, sur le montant de 1 410 600 000 dollars qui avait été mis en recouvrement auprès des Etats Membres pour les périodes allant de l'établissement de la Force, le 19 mars 1978, au 31 janvier 1988. Sur le solde non acquitté (338,7 millions de dollars) 94,6 millions de dollars seulement peuvent être considérés comme recouvrables à l'heure actuelle, ce qui laisse un déficit de 244,1 millions de dollars, dont un montant de 19,6 millions de dollars inscrit à un compte spécial conformément à la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 1981.

5. Le tableau qui suit indique l'état des contributions.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Etat des contributions aux opérations de la FINUL au 30 septembre 1987

(En millions de dollars des Etats-Unis)

| | Période allant du 19 mars 1978 au 31 janvier 1988 |
|---|---|
| Crédits ouverts | 1 276,6 |
| Engagements de dépenses supplémentaires autorisés | 145,5 |
| Moins : recettes accessoires déduites | (11,5) |
| Montants mis en recouvrement | 1 410,6 |
| Paiements reçus | (1 071,9) |
| Solde à recevoir | 338,7 |
| Montant estimatif du solde recouvrable | (94,6) |
| Montant estimatif du déficit | 244,1 |

6. Au paragraphe 1 de la partie V de sa résolution 41/179 A, l'Assemblée générale a invité de nouveau les Etats Membres à verser des contributions volontaires à la FINUL, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Aucune contribution volontaire n'a été versée en réponse à cet appel.

7. Au paragraphe 2 de la partie V de sa résolution 41/179 A, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres à verser des contributions volontaires en espèces au Compte d'attente établi en application de sa résolution 34/9 D du 17 décembre 1979. Au 30 septembre 1987, des contributions volontaires d'un montant total de 34 356 dollars avaient été reçues de gouvernements d'Etats Membres.

8. Comme il est indiqué au paragraphe 4 ci-dessus, le Compte spécial de la FINUL accusait au 30 septembre 1987 un déficit estimé à 244,1 millions de dollars. En conséquence, la FINUL se trouve dans l'impossibilité de faire face à court terme à ses dépenses, en particulier en ce qui concerne les sommes dues aux pays qui fournissent des contingents, sommes qui ne sont jamais payées en temps voulu ni intégralement conformément aux taux fixés par l'Assemblée générale. Les pays qui fournissent des contingents ont continué de faire part au Secrétaire général de leur très vive inquiétude devant cette situation, qui impose une lourde charge à leurs gouvernements. Jusqu'à présent, le Compte d'attente établi conformément à la résolution 34/9 D de l'Assemblée générale n'a pas rempli son objet, qui était d'alléger la charge qui pèse ainsi sur les gouvernements qui fournissent des contingents. Comme il est indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, les contributions volontaires créditées au Compte d'attente ne représentent que 34 356 dollars.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

## III. DEPENSES ENGAGEES POUR LES PERIODES ALLANT DU 19 JANVIER 1987 AU 31 JANVIER 1988

9. On se rappellera qu'à la partie IV de sa résolution 41/179 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager mensuellement des dépenses pour les opérations de la FINUL jusqu'à concurrence d'un montant brut de 12 125 000 dollars (soit un montant net de 11 922 000 dollars) pendant la période de 12 mois se terminant le 18 janvier 1988, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force. Par ses résolutions 594 (1987) et 599 (1987), le Conseil a prorogé le mandat de la FINUL pour des périodes allant jusqu'au 31 janvier 1988, soit au total 12 mois et 13 jours.

10. Les dépenses engagées pour la FINUL pour les périodes allant du 19 janvier 1987 au 31 janvier 1988 étaient limitées par le montant global autorisé à la partie IV de la résolution 41/179 A de l'Assemblée générale et se sont élevées à un montant brut de 145,5 millions de dollars (soit un montant net de 143 064 000 dollars). On trouvera le détail de ces engagements de dépenses à l'annexe I.

## IV. ADMINISTRATION FINANCIERE

11. Conformément à la décision 34/439 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1979, le Compte spécial de la FINUL doit être maintenu pour les périodes correspondant au mandat de la Force postérieures au 18 janvier 1979. Le Compte spécial a donc été maintenu sur la base des périodes correspondant au mandat, dont la durée s'est échelonnée entre un et six mois. La brièveté de ces périodes financières a posé et continue de poser certains problèmes d'ordre administratif du point de vue de la stricte application de l'article 4.2 du règlement financier et du bon fonctionnement de la FINUL. Cela s'applique en particulier dans le cas de l'achat de biens et services au niveau international.

12. On observera également que le rapport du Secrétaire général à la quarante et unième session de l'Assemblée générale sur le financement de la FINUL (A/41/783 et Corr.1) portait sur une période de 12 mois. En outre, l'autorisation accordée au Secrétaire général d'engager des dépenses pour les opérations de la FINUL portait sur une période de 12 mois.

13. En conséquence, dans un souci d'efficacité administrative, le Secrétaire général propose qu'à compter du 1er février 1988, la période financière spéciale de la FINUL soit de 12 mois allant du 1er février au 31 janvier de l'année suivante.

## V. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE DE 12 MOIS COMMENCANT LE 1er FEVRIER 1988

14. On prévoit que, sur la base d'un effectif moyen de 5 850 hommes, les dépenses de la FINUL pendant la période de 12 mois commençant le 1er février 1988 s'élèveront à un montant brut de 141 180 000 dollars (soit un montant net de 139 416 000 dollars). On trouvera à l'annexe I une récapitulation des prévisions de dépenses et, à l'annexe II, des renseignements supplémentaires à ce sujet.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

15. Si le Conseil de sécurité prenait à l'avenir au sujet du statut de la Force des décisions qui obligent à engager pour la FINUL, pendant la période durant laquelle le Secrétaire général serait autorisé à engager des dépenses et à en répartir les montants comme prévu au paragraphe 16 ci-après, des dépenses supplémentaires en sus du montant maximum de celles qu'il serait ainsi autorisé à engager, le Secrétaire général demanderait alors l'autorisation d'engager ces dépenses supplémentaires à l'Assemblée générale si elle est réunie à ce moment en session ordinaire, sinon il engagerait initialement les dépenses supplémentaires en vertu des dispositions de la résolution de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 1988-1989, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Dans ce dernier cas, si les montants nécessaires dépassaient le maximum prévu dans la résolution de l'Assemblée, il faudrait convoquer celle-ci en session extraordinaire pour examiner la question.

## VI. MESURES QUE L'ASSEMBLEE GENERALE DEVRAIT PRENDRE A SA QUARANTE-DEUXIEME SESSION

16. Les mesures qui seraient nécessaires pour assurer le financement de la FINUL jusqu'à présent et à l'avenir sont les suivantes :

a) Pour les périodes correspondant au mandat allant du 19 janvier 1987 au 31 janvier 1988, l'Assemblée générale devrait ouvrir un crédit d'un montant brut de 145 500 000 dollars (soit un montant net de 143 064 000 dollars), correspondant aux dépenses qui ont été autorisées et réparties en vertu des dispositions de la partie IV de la résolution 41/179 A de l'Assemblée générale;

b) En ce qui concerne les périodes correspondant au mandat postérieures au 31 janvier 1988, l'Assemblée générale devrait, selon qu'il conviendrait, autoriser le Secrétaire général à contracter des engagements pour faire face aux dépenses et répartir les montants correspondants entre les Etats Membres, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 janvier 1988;

c) L'Assemblée générale devrait prendre une décision au sujet de la proposition du Secrétaire général relative à la période financière spéciale de la Force (voir par. 13 ci-dessus).

## VII. OBSERVATIONS

17. Du fait que certains Etats Membres n'acquittent pas les contributions mises en recouvrement pour la FINUL, le Compte spécial de la FINUL accuse un déficit accumulé. En conséquence, comme il a déjà été dit dans le passé, l'Organisation continue à être très en retard pour rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les dépenses que ceux-ci ont engagées du fait de leur participation à la FINUL. Le Secrétaire général est extrêmement préoccupé de cet état de choses, tant par principe que pour des raisons pratiques. Le déficit actuel impose une charge inéquitable et de plus en plus lourde aux pays qui fournissent des contingents, en particulier aux moins riches d'entre eux, et risquerait, s'il n'est pas remédié à cette situation, de compromettre le déroulement de l'opération. En conséquence, le Secrétaire général lance un appel des plus pressants à tous les



Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Etats Membres pour leur demander d'acquitter sans retard les contributions mises en recouvrement auprès d'eux. Etant donné l'urgence de la question, le Secrétaire général lance aussi un appel aux gouvernements qui sont en mesure de le faire pour leur demander d'envisager de verser, à titre de mesure pratique, des contributions volontaires au Compte d'attente de la FINUL qui a été établi par l'Assemblée générale pour faciliter le remboursement des gouvernements qui fournissent des contingents, du matériel et des fournitures à la Force.



Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE I

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Décaissements et engagements de dépenses pour la période allant du 19 janvier 1987 au 31 janvier 1988 et prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1989

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

| | 19/1/87 au 31/1/88 (12 mois et 13 jours) Montants révisés | 1/2/88 au 31//1/89 (12 mois) Prévisions de dépenses |
|---|---|---|
| 1. Dépenses locales et d'appui | | |
| a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents | 2 780 | 2 754 |
| b) Traitements et dépenses connexes de personnel | 16 399 | 14 209 |
| c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire | 423 | 429 |
| d) Rations | 7 496 | 7 621 |
| e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau | 2 633 | 2 710 |
| f) Location d'aéronefs | 2 382 | 4 500 |
| g) Communications | 164 | 113 |
| 2. Matériel et fournitures destinés à la Force | | |
| a) Achat de matériel de transport | 1 727 | 2 200 |
| b) Achat d'autre matériel | 2 186 | 2 110 |
| c) Entretien et utilisation des véhicules automobiles et autre matériel | 9 064 | 9 407 |
| d) Fournitures et services | 5 305 | 4 739 |
| e) Fret, camionnage et messageries | 635 | 450 |
| f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents | 3 600 | 2 000 |
| 3. Relève des contingents | 7 435 | 7 820 |
| 4. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité | 4 067 | 2 960 |
| 5. Bien-être et loisirs | 1 100 | 1 030 |
| 6. Paiements au titre des dépenses relatives aux contingents | | |
| a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents | 70 689 | 69 470 |
| b) Amortissement du coût de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels | 5 016 | 4 914 |
| 7. Contributions du personnel | 2 399 | 1 744 |
| Total, rubriques 1 à 7 | 145 500 | 141 180 |
| 8. Recettes provenant des contributions du personnel | 2 399 | 1 744 |
| 9. Autres recettes | 37 | 20 |

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ANNEXE II

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Renseignements complémentaires concernant les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er février 1988 au 31 janvier 1989

1 a) Indemnité de subsistance journalière versée par l'ONU aux membres des contingents

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 2 780 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 2 754 000 |

1. Une indemnité journalière est versée à tous les membres des contingents de la Force pour couvrir leurs faux frais personnels. Comme pour les périodes précédentes, le montant de l'indemnité représentera l'équivalent de 1,28 dollar par homme par jour, payable en monnaie locale. Le montant total prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 850 officiers et hommes de troupe pendant la période considérée (366 jours) et comprend un montant représentant 0,5 % de l'indemnité en prévision de chevauchements lors de la relève des contingents.

1 b) Traitements et dépenses connexes de personnel

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 16 399 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 14 209 000 |

2. Le tableau d'effectifs actuel du personnel civil de la FINUL, soit 516 postes en tout, comprend 476 postes dans la zone de la mission (22 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur, 110 postes d'agent des services généraux, 136 postes d'agent du Service mobile et 208 postes d'agent local), 38 postes créés par suite du surcroît de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (14 postes d'administrateur et 24 postes d'agent des services généraux) et 2 postes d'agent du Service mobile créés par suite du surcroît de travail à l'Office des Nations Unies à Genève.

3. Le tableau d'effectifs proposé pour la période considérée n'est pas modifié par rapport à celui qui avait été approuvé précédemment et qui s'établit comme suit par catégorie et par classe :

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

| Classe | Nombre de postes |
|---|---|
| **Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur** | |
| SSG | 1 |
| D-1 | 1 |
| P-5 | 5 |
| P-4 | 13 |
| P-3 | 11 |
| P-2/1 | 5 |
| Total | 36 |
| **Agents des services généraux** | |
| G-5 | 14 |
| G-4/1 | 120 |
| Total | 134 |
| **Autres catégories** | |
| Agents du Service mobile | 138 |
| Agents locaux | 208 |
| TOTAL GENERAL | 516 |

4. Le tableau ci-dessous indique comment se répartit le crédit prévu pour les traitements et dépenses connexes de personnel, et donne aussi les montants correspondants pour les périodes précédentes. Pour calculer le montant estimatif des traitements et salaires et des dépenses communes de personnel, on a appliqué au coût des postes qui existent déjà un abattement de 5 % pour mouvements de personnel.

| | | 19/1/87 au 31/1/88 | 1/2/88 au 31/1/89 |
|---|---|---|---|
| | | (En dollars E.-U.) | |
| i) | Traitements et salaires | 8 816 000 | 7 939 000 |
| ii) | Dépenses communes de personnel | 7 457 000 | 6 185 000 |
| iii) | Frais de voyage et indemnité de subsistance correspondante | 126 000 | 85 000 |
| | Total | 16 399 000 | 14 209 000 |

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

i) Traitements et salaires - 7 939 000 dollars

5. Le montant prévu comprend 6 770 000 dollars pour les traitements du personnel international et 1 041 000 dollars pour les traitements des agents locaux. Il comprend aussi 96 000 dollars pour du personnel temporaire et 32 000 dollars pour le sursalaire de nuit.

ii) Dépenses communes de personnel - 6 185 000 dollars

6. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des indemnités de subsistance (mission) journalières et mensuelles (1 700 000 dollars) et les autres dépenses communes de personnel (4 485 000 dollars). Ces dernières comprennent les indemnités pour charges de famille, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les cotisations au plan d'assurance maladie, les frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers et des voyages de visite familiale, l'indemnité pour frais d'études et les frais de voyage connexes, et le coût des voyages à l'occasion des nominations, des mutations, etc.

iii) Frais de voyage et indemnité de subsistance connexe - 85 000 dollars

7. Le montant prévu ci-dessus doit permettre de couvrir les frais de voyage du commandant de la Force qui doit se rendre à New York, les frais de voyage de fonctionnaires de New York qui doivent se rendre périodiquement auprès de la FINUL, et les frais de voyage de fonctionnaires de la FINUL qui doivent se rendre à New York et les frais de déplacement des fonctionnaires en mission à l'intérieur même de la zone de la mission.

1 c) Frais de voyage et indemnité de subsistance du personnel militaire

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 423 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 429 000 |

8. Le montant prévu ci-dessus doit perme[illegible] [illegible]vrir le coût de l'indemnité de subsistance à verser au personnel milit[illegible] [illegible]st en poste dans des lieux d'affectation où il n'a ni logements ni ca[illegible] [illegible] l'ONU à sa disposition, ainsi qu'au personnel militaire en déplacement au[illegible] [illegible]ans la zone de la mission (y compris les voyages des équipages des avions, la relève du personnel des postes avancés, le transport ordinaire des approvisionnements, les inspections et les déplacements des officiers d'état-major).

9. La FINUL a des détachements de police militaire à Tyr (5 personnes), Métulla (4 personnes), Nahariya (7 personnes), Tel-Aviv (5 personnes) et Beyrouth (3 personnes). Un détachement de contrôle des mouvements (3 personnes), un représentant de la FINUL et deux officiers de liaison aérienne sont stationnés à Beyrouth. Là où l'ONU met des logements à la disposition du personnel, l'indemnité de subsistance journalière autorisée est réduite de 50 %. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un taux de 48 dollars par jour au Liban et de 34 dollars par jour en Israël.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

### 1 d) Rations

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 7 496 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 7 621 000 |

10. Le montant prévu doit permettre de nourrir le personnel militaire de la Force ainsi que les membres du personnel civil qui sont affectés à des postes où une cantine est nécessaire. Les rations sont distribuées en fonction des normes approuvées. Le montant prévu a été calculé sur la base d'un effectif moyen de 5 850 hommes, après application d'un abattement de 10 % pour rations non utilisées afin de tenir compte des membres du personnel qui sont en poste dans des lieux d'affectation où il n'y a pas de cantine et de ceux qui sont en déplacement autorisé, en permission ou absents de leur cantonnement pour d'autres raisons.

### 1 e) Location, entretien et construction de locaux, éclairage, chauffage, énergie et eau

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 2 633 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 2 710 000 |

11. Les montants jugés nécessaires pour la période considérée sont récapitulés dans le tableau ci-dessous et expliqués ensuite de façon détaillée. Le tableau permet aussi de comparer les coûts avec ceux des périodes précédentes.

| | | 19/1/87 au 31/1/88 | 1/2/88 au 31/1/89 |
|---|---|---|---|
| | | (En dollars E.-U.) | |
| i) | Location de locaux | 179 000 | 100 000 |
| ii) | Entretien, réparation et aménagement des locaux | 1 258 000 | 1 520 000 |
| iii) | Approvisionnement en eau et en électricité | 189 000 | 190 000 |
| iv) | Construction de locaux | 1 007 000 | 900 000 |
| | Total | 2 633 000 | 2 710 000 |

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

i) Location de locaux - 100 000 dollars

12. Les dépenses prévues pour la location des locaux nécessaires à la Force sont indiquées ci-après :

| | | Dollars E.-U. |
|---|---|---|
| a) | Beyrouth (bureaux, salles de conférence et installations de transit pour les fonctionnaires de passage et logements destinés à la police militaire et au personnel de contrôle des mouvements) | 56 000 |
| b) | Logements destinés au personnel militaire à Métulla, Tel-Aviv et Nahariya; centre d'évacuation de Nahariya | 23 000 |
| c) | Installations pour véhicules à moteur (atelier de réparation et centre de répartition des véhicules utilisés en commun à Nahariya, garages à Tibnin pour l'entretien des véhicules et dépôts de carburants) | 21 000 |
| | Total | 100 000 |

ii) Entretien, réparation et aménagement de locaux - 1 520 000 dollars

13. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du renforcement de la sécurité et de l'entretien et de la réparation des locaux au quartier général, dans les camps et dans les positions et postes de commandement avancés des contingents ainsi que des locaux loués par la Force. Le montant prévu comprend le coût des fournitures et matériaux nécessaires pour l'entretien, la réparation et la transformation de divers locaux (y compris les bâtiments préfabriqués), ainsi que le coût de la construction de grilles de sécurité, de guérites et murs de protection, et de la réfection de magasins de munitions. Les diverses unités exécutent les travaux qu'elles peuvent faire elles-mêmes. Les matériaux et fournitures nécessaires sont les suivants : ciment, gravier, sable, parpaings de ciment, béton prémélangé, bois de charpente, contreplaqué, panneaux de particules, peinture et pinceaux, tôle ondulée et revêtements de plastique, fournitures de plomberie, portes, volets, serrures et matériel électrique (894 000 dollars). Le montant prévu comprend également le coût des travaux qui ne peuvent être exécutés par les diverses unités et qui doivent être confiés à des services extérieurs (626 000 dollars).

iii) Approvisionnement en eau et en électricité - 190 000 dollars

14. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de l'eau fournie au quartier général de la FINUL et aux contingents (170 000 dollars). En outre, ce montant comprend 20 000 dollars pour l'électricité.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

iv) Construction de locaux - 900 000 dollars

15. Le montant prévu doit permettre d'acheter des logements mobiles préfabriqués de dimensions et de configurations diverses (505 000 dollars) afin de remédier au surpeuplement de certains locaux et de reloger du personnel militaire occupant actuellement des logements civils. Le montant prévu doit également permettre d'acheter 50 conteneurs remis à neuf et trois hangars Rubb pour l'entreposage, notamment de vivres (185 000 dollars), 30 douches préfabriquées fonctionnant à l'énergie solaire (180 000 dollars) et 10 panneaux de chauffage solaire (30 000 dollars).

1 f) Location d'aéronefs

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 2 382 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 4 500 000 |

16. Un montant est prévu pour couvrir le coût de l'utilisation de cinq hélicoptères fournis par le Gouvernement italien, soit un montant total estimé à 4 380 000 dollars, plus 100 000 dollars pour le carburant et les lubrifiants. Les hélicoptères sont utilisés essentiellement pour des patrouilles et des vols de reconnaissance sur l'ensemble de la zone de mission, en particulier aux endroits où l'établissement de postes d'observation et les transports terrestres sont difficiles. Ils sont utilisés aussi pour faire des patrouilles côtières, évacuer les malades et blessés et procéder à des opérations de recherche et de sauvetage. Le montant prévu doit permettre aussi de couvrir le coût des services au sol (20 000 dollars).

1 g) Communications

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 164 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 113 000 |

17. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des communications (sauf celui du personnel et du matériel) à Genève et à Pise ainsi qu'entre les centres d'opérations de la FINUL, à savoir le coût des services télégraphiques et télex (5 000 dollars), des appels téléphoniques et de la location de lignes téléphoniques (100 000 dollars), de la location de boîtes postales et de l'affranchissement du courrier officiel (8 000 dollars).

2 a) Achat de matériel de transport

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 1 727 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 2 200 000 |

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

18. Le programme d'achat de véhicules est exposé dans le tableau ci-dessous. Ces véhicules sont tous nécessaires pour remplacer des véhicules qui ont déjà été réformés ou qui vont l'être parce qu'ils sont hors d'usage et qu'il n'est plus rentable de les réparer.

| Description | Quantité | Prix unitaire | Coût total |
|---|---|---|---|
| | | (En dollars E.-U.) | |
| Voiture moyenne | 1 | 11 300 | 11 300 |
| Voiture légère | 7 | 8 700 | 60 900 |
| Véhicule tout terrain (moyen) | 10 | 14 000 | 140 000 |
| Pick-up (cabine simple) | 1 | 11 120 | 11 120 |
| Pick-up légers (transport de personnes) | 2 | 12 425 | 24 850 |
| Camionnette de livraison | 1 | 11 325 | 11 325 |
| Ambulance | 3 | 23 175 | 69 525 |
| Atelier-abri (mobile) | 4 | 10 000 | 40 000 |
| Camion (moyen) | 4 | 52 600 | 210 400 |
| Camion (léger) | 26 | 47 300 | 1 229 800 |
| Camion-citerne (eau) | 1 | 62 100 | 62 100 |
| Remorque-citerne (eau) | 3 | 4 000 | 12 000 |
| Elévateur à fourche | 6 | 20 000 | 120 000 |
| Frais de transport des véhicules | - | - | 196 680 |
| Total | 69 | | 2 220 000 |

2 b) Achat d'autre matériel

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 2 186 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 2 110 000 |

19. Le coût estimatif des autres matériels nécessaires est récapitulé dans le tableau ci-dessous, qui indique aussi les montants correspondants pour les périodes précédentes.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

| | | 19/1/87 au 31/1/88 | 1/2/88 au 31/1/89 |
|---|---|---|---|
| | | (En dollars E.-U.) | |
| i) | Matériel de commmunications | 765 000 | 800 000 |
| ii) | Groupes électrogènes | 183 000 | 300 000 |
| iii) | Matériel d'entretien et de réparation | 275 000 | 250 000 |
| iv) | Matériel médical et dentaire | 16 000 | 30 000 |
| v) | Tentes | - | - |
| vi) | Matériel pour logements et cantines | 301 000 | 175 000 |
| vii) | Mobilier et matériel de bureau | 147 000 | 140 000 |
| viii) | Matériel d'observation | 47 000 | 175 000 |
| ix) | Matériel divers | 452 000 | 240 000 |
| | Total | 2 186 000 | 2 110 000 |

i) Matériel de communications - 800 000 dollars

20. Le montant prévu à ce titre doit permettre d'acheter le matériel de communications de type civil et de type militaire qui est nécessaire. Il s'agit de remplacer des appareils hors d'usage ou d'obtenir du matériel supplémentaire indispensable.

a) Matériel de communications de type civil. Télétypes, radios mobiles à hyperfréquences, stations de base, émetteurs relais à hyperfréquences, oscilloscopes, pupitres, appareils de dépannage, décibelmètre sélectif, chargeurs de batterie, voltmètres, appareils de recherche de personnes à hyperfréquences, enregistreur pour central, appareils téléphoniques, enregistreur volt-ampère, dispositifs cryptographiques, traceur et enregistreur, convertisseur analogique-numérique, panneaux solaires, liaison téléphonique à hyperfréquences, voies multiplex pour liaison téléphonique, extension du central téléphonique et alimentation sans coupure pour commutateur (483 000 dollars);

b) Matériel de communications de type militaire. Convertisseurs avec châssis de montage, téléphones de campagne, chargeurs de batterie, récepteurs à hyperfréquences, panneaux de commande, appareils de télécommande, matériel de diffusion publique, radiophares circulaires, amplificateur et radios de types divers (317 000 dollars).

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

ii) Groupes électrogènes - 300 000 dollars

21. Le montant prévu doit permettre d'acheter deux groupes électrogènes de 650 KVA (120 000 dollars), deux groupes de 250 KVA (60 000 dollars) et cinq groupes de 96 KVA (120 000 dollars).

iii) Matériel d'entretien et de réparation - 250 000 dollars

22. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de toutes sortes d'outils et de matériel spécialisé qui sont nécessaires pour remplacer des articles hors d'usage dans les ateliers d'entretien et de réparation de la Force.

iv) Matériel médical et dentaire - 30 000 dollars

23. Le montant prévu comprend le coût du remplacement de matériel médical et dentaire (20 000 dollars) et l'achat de matériel médical et dentaire supplémentaire (10 000 dollars).

v) Tentes - néant

24. Aucun achat n'est prévu à ce titre au cours de l'exercice budgétaire 1988-1989.

vi) Matériel pour logements et cantines - 175 000 dollars

25. Le montant prévu doit permettre d'acheter sur place du matériel supplémentaire pour logements et cantines ou de remplacer des articles usés ou endommagés : lits, tables, canapés, penderies, lampes de chevet, ventilateurs, miroirs et fauteuils (66 000 dollars); tables de cuisine en acier inoxydable, chambres froides, moulins à légumes, lave-vaisselle, fours, grille-pain, coupe-viande, scies à viande, malaxeurs, fontaines à café, distributeurs de jus et machines à couper le pain (109 000 dollars).

vii) Mobilier et matériel de bureau - 140 000 dollars

26. Ce montant doit permettre l'achat sur place du mobilier et du matériel nécessaires pour remplacer des articles usés ou hors d'usage, tels que chaises, bureaux, classeurs, machines à écrire, photocopieuses, calculatrices et déchiqueteuses.

viii) Matériel d'observation - 175 000 dollars

27. Le montant prévu couvre l'achat de projecteurs de divers types, de jumelles de campagne et de jumelles et télescopes à infrarouge.

ix) Matériel divers - 240 000 dollars

28. Le montant prévu doit permettre de remplacer du matériel usé et d'acheter de nouveaux articles indispensables. Ces articles divers, non énumérés ailleurs dans le présent rapport, sont les suivants : chauffe-eau, réservoirs d'eau sur support et autres appareils de chauffage au mazout pour garages, matériel de lutte contre le feu, climatiseurs, bâches, rayonnages et matériel d'assainissement.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2 c) Entretien et exploitation des véhicules automobiles et d'autres matériel

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 9 064 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 9 407 000 |

29. Le tableau ci-dessous récapitule les montants prévus à ce titre, au sujet desquels on trouvera ensuite des précisions. Il donne aussi les montants correspondants pour la période précédente.

| | | 19/1/87 au 31/1/88 | 1/2/88 au 31/1/89 |
|---|---|---|---|
| | | (En dollars E.-U.) | |
| i) | Carburants et lubrifiants | 2 093 000 | 2 307 000 |
| ii) | Pièces détachées et entretien des véhicules | 5 946 000 | 5 900 000 |
| iii) | Pièces détachées et entretien d'autre matériel | 1 025 000 | 1 200 000 |
| | Total | 9 064 000 | 9 407 000 |

i) Carburants et lubrifiants - 2 307 000 dollars

30. Le montant prévu doit permettre d'acheter de l'essence, du gasoil, de l'huile de moteur, des lubrifiants et autres produits pétroliers pour l'exploitation des véhicules automobiles, du matériel mobile lourd et des moteurs fixes. Les montants prévus ont été calculés sur la base des données les plus récentes concernant la consommation effective et sur la base des prix courants des produits pétroliers.

ii) Pièces détachées et entretien des véhicules - 5 900 000 dollars

31. Le montant prévu doit permettre d'acheter les pièces détachées nécessaires à l'entretien des véhicules de type militaire (2 100 000 dollars) et de type commercial (3 390 000 dollars) et de couvrir le coût des contrats d'entretien et de réparation passés avec des entreprises locales (410 000 dollars).

iii) Pièces détachées et entretien d'autre matériel - 1 200 000 dollars

32. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des pièces détachées (451 000 dollars) et les frais locaux d'entretien pour les moteurs fixes et autres matériel non consomptible tel que groupes électrogènes, machines à écrire, réfrigérateurs, congélateurs, chauffe-eau, ventilateurs électriques, cuisinières, terminaux d'ordinateur, unités d'approvisionnement en eau, systèmes hydrauliques et systèmes aspirants et installation d'épuration des eaux usées, installations de chloration, unités mobiles d'approvisionnement en eau, l'étalonnage de

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

l'appareillage d'essai électronique et la révision d'armes non individuelles et de matériel médical dans les pays d'origine des contingents (749 000 dollars).

2 d) Fournitures et services

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 5 305 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 4 739 000 |

33. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des fournitures consomptibles et des services divers énumérés dans le tableau ci-après et au sujet desquels on trouvera ensuite des précisions. Le tableau donne aussi, aux fins de comparaison, les montants correspondants pour la période précédente.

| | | 19/1/87 au 31/1/88 | 1/2/88 au 31/1/89 |
|---|---|---|---|
| | | (En dollars E.-U.) | |
| i) | Vêtements et uniformes | 748 000 | 500 000 |
| ii) | Matériels défensifs de campagne | 433 000 | 800 000 |
| iii) | Fournitures médicales et dentaires | 566 000 | 500 000 |
| iv) | Matériel sanitaire et d'entretien | 183 000 | 180 000 |
| v) | Intendance générale | 859 000 | 650 000 |
| vi) | Fournitures et batteries pour les services de communications | 968 000 | 815 000 |
| vii) | Papeterie et fournitures de bureau | 252 000 | 160 000 |
| viii) | Services contractuels | 452 000 | 350 000 |
| ix) | Assurance (assureur privé) | 595 000 | 574 000 |
| x) | Consultations médicales et soins d'urgence | 54 000 | 50 000 |
| xi) | Affranchissement du courrier du personnel militaire | 95 000 | 40 000 |
| xii) | Services de vérification extérieure des comptes | 20 000 | 45 000 |
| xiii) | Divers | 80 000 | 75 000 |
| | Total | 5 305 000 | 4 739 000 |

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

i) Vêtements et uniformes - 500 000 dollars

34. Le montant prévu doit permettre :

a) De distribuer des articles d'habillement (ONU) qui sont conservés par les hommes lors de la relève des contingents (322 000 dollars);

b) De distribuer des vêtements d'hiver et des sacs de couchage aux contingents auxquels leurs gouvernements respectifs n'en fournissent pas (15 000 dollars);

c) De distribuer aux employés civils locaux et au personnel militaire affectés à certains travaux des articles d'habillement spéciaux, nécessaires pour des raisons d'hygiène (133 000 dollars);

d) De distribuer à certains employés civils des uniformes du Service mobile (30 000 dollars).

ii) Matériels défensifs de campagne - 800 000 dollars

35. Le montant prévu doit permettre d'acheter des rouleaux de fil de fer barbelé pour réseau à boudin (68 000 dollars), du fil de fer barbelé (20 000 dollars), des sacs à sable (144 000 dollars), des piquets de clôture (68 000 dollars), des barrages métalliques antichars (6 000 dollars), des explosifs (34 000 dollars), des gabions (46 000 dollars), des miradors (40 000 dollars), des éléments muraux en T (117 000 dollars), des abris mobiles (68 000 dollars), du treillis métallique (56 000 dollars), des blocs de béton (14 000 dollars), des magasins de munitions (117 000 dollars) et des barres de fer (2 000 dollars).

iii) Fournitures médicales et dentaires - 500 000 dollars

36. Le montant prévu doit permettre d'acheter toutes sortes de fournitures médicales et dentaires dont la Force a besoin : médicaments (350 000 dollars), vaccins (55 000 dollars), fournitures chirurgicales et pansements (55 000 dollars) et fournitures dentaires (40 000 dollars).

iv) Matériel sanitaire et d'entretien - 180 000 dollars

37. Le montant prévu doit permettre d'acheter des insecticides (41 000 dollars), des désinfectants (26 000 dollars), du papier tue-mouches (2 000 dollars), du savon et des détergents (35 000 dollars), des produits chimiques pour la purification de l'eau (22 000 dollars), des poubelles, des seaux et des cuvettes (8 000 dollars), de la poudre à récurer et des détersifs (23 000 dollars) et des balais laveurs, des éponges et des brosses (23 000 dollars).

v) Intendance générale - 650 000 dollars

38. Le montant prévu correspond au coût des articles suivants : gaz butane (135 000 dollars), matériel électrique (86 000 dollars), recharges d'extincteurs (34 000 dollars), literie (90 000 dollars), rideaux (16 000 dollars), moustiquaires (30 000 dollars), papier hygiénique et serviettes en papier (98 000 dollars), sacs

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

à ordures (15 000 dollars), ustensiles de cuisine, vaisselle et couverts (50 000 dollars), drapeaux (25 000 dollars), fournitures photographiques (20 000 dollars), fournitures d'emballage (19 000 dollars), bouteilles d'oxygène et d'acétylène (12 000 dollars), gaz fréon (5 000 dollars), cartes d'état-major (13 000 dollars) et jerrycans en plastique (2 000 dollars).

vi) Fournitures et batteries pour les services de communications - 815 000 dollars

39. Le montant prévu doit permettre d'acheter les fournitures et pièces de rechange nécessaires pour l'entretien et l'exploitation du système de communications de la FINUL. Pour le matériel de type civil, il s'agit d'acheter des pièces de rechange et des fournitures pour le matériel radio et téléphonique : batteries, câbles pour interphones, câbles et connecteurs d'antennes, éléments de pylônes et outils divers (266 000 dollars). Pour le matériel radio et téléphonique de type militaire, il s'agit d'acheter des pièces de rechange diverses, des batteries, des chargeurs de batteries et des antennes de divers types (549 000 dollars).

vii) Papeterie et fournitures de bureau - 160 000 dollars

40. Le montant prévu correspond au coût de toutes sortes de fournitures utilisées dans tous les bureaux de la Force : papier, papier carbone, papier pour téléscripteur, enveloppes, fournitures pour le traitement des données, fournitures pour l'enregistrement et la reproduction des documents, logiciels et autres articles (crayons, stylos, gommes, agrafeuses, rubans de machine à écrire, calendrier, etc.).

viii) Services contractuels - 350 000 dollars

41. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de divers services fournis à la Force : blanchissage, nettoyage à sec et services de tailleurs, y compris le nettoyage des vestes pare-éclats, des sacs de couchage et des couvertures pour le personnel militaire et le personnel du Service mobile (137 000 dollars), services de coiffeurs pour le personnel militaire (8 000 dollars), transport de fournitures et de matériel aux postes d'observation et autres positions inaccessibles par la route (1 000 dollars), vidange des fosses d'aisances dans la zone d'opérations et au quartier général de la FINUL (50 000 dollars), services d'interprétation et de traduction (16 000 dollars), services de sécurité (23 000 dollars), services de décharge (3 000 dollars), réparation des armoires, lits, etc. (12 000 dollars), entretien des bâtiments préfabriqués (16 000 dollars), services techniques pour les télécommunications et les véhicules blindés de transport de troupes (84 000 dollars).

ix) Assurance (assureur privé) - 574 000 dollars

42. Le montant prévu correspond au coût de l'assurance de responsabilité civile contractée par la Force pour son parc de véhicules automobiles (385 000 dollars) et ses hélicoptères (189 000 dollars).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library 

x) Consultations médicales et soins d'urgence - 50 000 dollars

43. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût des soins donnés aux membres du personnel militaire malades et blessés et des soins dentaires d'urgence, lorsque le traitement ne peut être assuré par une unité médicale ou dentaire de la Force.

xi) Affranchissement du courrier du personnel militaire - 40 000 dollars

44. Le montant prévu concerne l'affranchissement du courrier personnel que les membres des contingents envoient dans leurs pays d'origine.

xii) Service de vérification extérieure des comptes - 45 000 dollars

45. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la vérification extérieure des comptes de la Force.

xiii) Fournitures et services divers - 75 000 dollars

46. Le montant prévu doit permettre de réparer les bâches des véhicules et de recouvrir le mobilier (8 000 dollars), d'acheter des journaux et autres publications (22 000 dollars), de couvrir le coût des médailles de l'Organisation des Nations Unies (14 000 dollars), les frais juridiques et le coût de publications juridiques (4 000 dollars) et des dépenses diverses relatives aux chiens de patrouille (27 000 dollars).

2 e) Fret, camionnage et messageries

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 635 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 450 000 |

47. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût du transport et de la manutention du matériel et des fournitures à destination et en provenance de la zone de la mission, lorsque ces frais ne sont pas prévus à d'autres rubriques, ainsi que les frais d'expédition de la valise diplomatique.

2 f) Remboursement de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 3 600 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 2 000 000 |

48. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents l'amortissement (échelonné sur quatre ans) du matériel dont ils dotent leurs contingents à la demande de l'ONU. Pour calculer le montant prévu, on a pris comme base un taux d'amortissement annuel de 30 % pour les deux premières années d'utilisation du matériel par la FINUL et de 20 % pour les deux dernières années.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

49. Le coût estimatif de l'amortissement est calculé compte tenu des directives générales convenues qui prévoient le remboursement, sur une période de quatre ans, de l'amortissement du matériel appartenant aux contingents. Lorsque l'amortissement a été complètement remboursé, la propriété des articles revient à l'ONU, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement pour certains articles.

### 3. Relève des contingents

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 7 435 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 7 820 000 |

50. Le montant prévu doit permettre de couvrir le coût de la relève des contingents à l'expiration de leur tour de service, d'une durée de six mois environ, ainsi que le coût du rapatriement de membres de la Force pour des raisons médicales, familiales ou autres. Le montant prévu comprend le coût des avions affrétés, celui du transport par autocar jusqu'au lieu d'embarquement et à partir du lieu de débarquement et le transport des bagages au sol. Ledit montant a été calculé sur la base des coûts actuels.

### 4. Indemnités en cas de décès ou d'invalidité

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 4 067 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 2 960 000 |

51. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les prestations versées par ces gouvernements en vertu de leur législation ou de leur réglementation nationale en cas de maladie, de blessure, d'invalidité ou de décès de membres de la Force qui seraient imputables au service auprès de la FINUL.

### 5. Bien-être et loisirs

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 1 100 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 1 030 000 |

52. Le montant prévu doit permettre de verser 10,50 dollars par jour aux membres des contingents lors des permissions de détente qui leur sont accordées à raison d'un maximum de sept jours au cours de chaque période de six mois (860 000 dollars). Le montant prévu doit aussi permettre d'acheter des fournitures et du matériel pour les loisirs et les sports, de louer des films et d'entretenir les installations de loisirs et de sport (170 000 dollars).



Digitized by Dag Hammarskjöld Library

6 a) Soldes et indemnités versées aux membres des contingents

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 70 689 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 69 470 000 |

53. Le montant prévu doit permettre de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents les soldes et indemnités de leurs troupes, au taux standard de 950 dollars par mois pour tous les officiers et hommes de troupe, plus un supplément de 280 dollars par mois pour un nombre limité de spécialistes (25 % au maximum dans le cas des contingents logistiques et 10 % au maximum dans le cas des autres contingents).

6 b) Amortissement du côut de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 5 016 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 1 744 000 |

54. Le montant prévu doit permettre de verser aux gouvernements qui fournissent des contingents la somme correspondant à l'amortissement de l'habillement, du paquetage et de l'équipement individuels fournis par ces gouvernements à leurs troupes, au taux standard de 65 dollars par homme par mois, plus un supplément de 5 dollars par homme par mois pour les munitions et les armes personnelles.

7. Contributions du personnel

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 2 399 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 1 744 000 |

55. Les dépenses de personnel indiquées à la rubrique 1 b) des prévisions de dépenses intitulée "Traitements et dépenses connexes de personnel" sont exprimées en montants nets. Le montant prévu ci-dessus représente donc la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire le montant des contributions auxquelles les émoluments des fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

8. Recettes provenant des contributions du personnel

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 2 399 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 1 744 000 |

56. Les traitements et émoluments connexes des fonctionnaires de l'ONU sont soumis à une retenue calculée d'après le barème figurant à l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation. Toutes les recettes qui proviennent des contributions

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

du personnel et qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont créditées au Fonds de péréquation des impôts. Le compte de chaque Etat Membre au Fonds de péréquation est crédité au prorata de la contribution dudit Etat au budget de la FINUL. Le montant des contributions du personnel prévues à la rubrique 7 des prévisions de dépenses est porté en recettes à la présente rubrique comme recettes provenant des contributions du personnel.

## 9. Autres recettes

| | Dollars E.-U. |
|---|---|
| 19/1/87 au 31/1/88 : montant révisé | 37 000 |
| 1/2/88 au 31/1/89 : montant prévu | 20 000 |

57. Est inscrit à cette rubrique le montant estimatif des recettes qui proviendront de la vente de matériel et de fournitures hors d'usage ou excédentaires.

---

Digitized by Dag Hammarskjöld Library